NUMÉRO 21. — ANNÉE 1844. NEUCHATEL, 23 MAI.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement : L. 4 » 4ˢ par an.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 16 mai.

1. M. d'Ivernois, châtelain de Gorgier, voulant reprendre les erremens du décret des biens et dettes d'Abram Delay et de Marianne Delay née Favre, sa femme, ci-devant cabaretiers demeurant à St-Aubin, suspendu à la requisition des créanciers, le 23 avril dernier, fait assigner par la présente tous les créanciers des dits Delay à se rencontrer à la salle de justice à l'hôtel de paroisse à St-Aubin, le lundi 27 mai à 8 heures du matin, pour procéder devant le juge de ce décret, à la liquidation des titres inscrits et se colloquer ensuite en leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Gorgier à Saint-Aubin, le 11 mai 1844.

J.-J. Braillard, *greffier.*

2. Ensuite de l'attouchement du décret de biens fait par le sieur Henri Jaccard-Bandelier, établisseur en horlogerie domicilié à la Chaux-de-Fonds, fils de Jérémie Jaccard, de Sainte-Croix, et de Rose née Gonthier, le conseil d'état, par son mandement en date du 6 mai courant, a accordé la discussion des biens du dit sieur Jaccard-Bandelier, et M. Louis Challandes, maire de la Chaux-de-Fonds, en a fixé la journée au samedi 8 juin 1844. En conséquence, tous les créanciers du dit sieur Henri Jaccard-Bandelier sont requis de se présenter le dit jour à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds dès les 8 heures du matin, pour là faire inscrire leurs titres et prétentions au passif de la masse du discutant prénommé, conformément à la loi sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 10 mai 1844.

E. Veuve, *greffier.*

3. Par son mandement en date du 6 mai courant, le conseil d'état ayant accordé le décret des biens du sieur Jean-Pierre Tripet, guillocheur, et de sa femme Sophie née Benoit, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, le premier fils de Abram Tripet et de Susanne Marie-Rose née Quinche, de Chésard et Saint-Martin, et la seconde fille de Charles-Emmanuel Benoit de Romont, et de Susanne née Frésard, M. Louis Challandes, maire de la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée pour la tenue de ce décret au vendredi 7 juin 1844, jour où tous les créanciers des mariés Tripet prénommés sont requis de se présenter pour faire inscrire leurs titres et prétentions au passif de la masse de ces discutans, et être colloqués s'il y a lieu, cela devant le tribunal du décret, qui sera assemblé le dit jour à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 8 heures du matin, sous peine de forclusion pour les non-comparaissants. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 10 mai 1844.

Par ord., E. Veuve, *greffier.*

4. Par sentence en date du 9 mai courant, la vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel a sanctionné et homologué la séparation de biens qui a été conclue entre le sieur Jacob Nusbaum, originaire de Bolingen au canton de Berne, cultivateur domicilié aux Portes-des-Chaux, commune de la Chaux-du-Milieu, juridiction de la Brévine, d'une part, et de Marianne Nusbaum née Zutter sa femme, d'autre part. Par cette séparation les biens des mariés Nusbaum sont distincts et définitivement séparés pour être gérés et administrés par chacun d'eux, de telle sorte que les dettes qu'ils pourront désormais contracter retomberont à la charge de celui des conjoints qui les aura souscrites, ce qui est rendu public dans l'intérêt des tiers, et pour que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance. Donné au greffe de Neuchâtel, 10 mai 1844.

F.-C. Borel, *greffier.*

5. Le conseil d'état, par son arrêt en date du 6 mai courant, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique de la masse de Johann-Jacob Lörtscher, de Spietz, au canton de Berne, ouvrier charpentier à la Sagne, M. Matile, maire du dit lieu, a fixé la journée de cette liquidation au lundi 3 juin 1844, en conséquence, tous le créanciers du dit Lörtscher sont requis de se présenter devant le juge liquidateur de cette masse dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Sagne, le jour prémentionné, dès 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs prétentions et ensuite être colloqués à leur rang et date sous peine de forclusion contre la masse. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe de la Sagne, le 11 avril 1844.

Perret, *greffier.*

6. Le conseil d'état, par mandement du 27 avril, et aux frais, périls et risques d'un créancier qui en a fait la demande, ayant accordé un nouveau décret des biens de Jean-Frédéric Favarger-Prince, absent du pays, ci-devant domicilié à Saint-Blaise, M. le châtelain de Thielle a fixé la journée des inscriptions au dit décret au lundi 11 juin 1844, à 8 heures du matin. En conséquence, tous les créanciers du sieur Jean-Frédéric Favarger-Prince sont péremptoirement assignés à paraître au jour et à l'heure susindiqués par devant le juge du décret, qui sera assemblé dans l'hôtel de commune de Saint-Blaise, pour y faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Au greffe de Saint-Blaise, le 29 avril 1844.

A. Junier, *greffier.*

7. Mad. Emilie Perret née Droz et les hoirs de Philippe-Auguste Perret-Droz invitent les personnes qui auraient des réclamations à faire soit directes soit par suite de cautionnement à la succession du dit Perret-Droz, du Locle et de la Brévine, mort subitement dans cette ville il y a environ six semaines, à s'adresser à M. le greffier de Neuchâtel. Neuchâtel, le 2 mai 1844.

F.-C. Borel, *greffier.*

8. Une circulaire en date du 1er mai courant, déposée au greffe le dit jour, déclare dissoute la société de commerce établie à la Chaux-de-Fonds sous la raison de Courvoisier et Ce, entre MM. Henri-Louis et Philippe-Aug. Courvoisier. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds. 4 mai 1844.

Greffe de la Chaux-de-Fonds.

9. Par circulaire du 1er mai courant, déposée au greffe le dit jour, M. Auguste Courvoisier-Jacky annonce que la maison Courvoisier et Ce étant dissoute, il fonde une nouvelle fabrique d'horlogerie sous la raison Auguste Courvoisier et Ce, et donne, en cas d'absence, sa signature par procuration à M. Félix Matthey-Wachter. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 4 mai 1844.

Greffe de la Chaux-de-Fonds.

10. Par procuration notariée en date du 15 décembre 1843, enregistrée au greffe le 2 mai courant, Dlle Hortense Roussier, devenue propriétaire de l'établissement de marchand-tailleur du sieur Paul Ruhlmann, nomme ce dernier son mandataire général et spécial pour exploiter le dit établissement. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, 4 mai 1844.

Greffe de la Chaux-de-Fonds.

11. Conformément à un arrêt du conseil d'état en date du 1er mai courant, M. Charles-Henri Perroud, maire des Verrières, a fixé au mercredi 29 de ce mois la liquidation sommaire des biens du sieur Fritz Guillod, horloger-pierriste, et de sa femme Sophie née Haynard, domicilié naguère au Petit-Bayard, d'où ils sont partis furtivement en laissant des dettes et abandonnant leurs affaires en désordre; en conséquence, tous les créanciers des dits mariés Guillot sont requis de se présenter le dit jour 29 mai courant, dans la salle d'audience de la cour de justice des Verrières, dès les 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour les faire inscrire au passif de la masse dont il s'agit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Au greffe des Verrières, le 4 mai 1844.

V. Nerdenet, *greffier.*

12. Le conseil d'état ayant, par son mandement en date du 1er mai 1844, accordé la discussion des biens et dettes de Raphaël Dietesheim, juif, originaire de Heigenhem, département du Haut-Rhin, négociant en draperie et en horlogerie à Fleurier. M. Courvoisier, conseiller d'état, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, a fixé jour pour la tenue du dit décret au lundi 3 juin prochain, dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville de Môtiers, où tous les créanciers du dit Raphaël Dietesheim sont assignés à se rencontrer dès 9 heures du matin par devant le juge du décret, afin d'y faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués selon leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe du Val-de-Travers, le 4 mai 1844.

J.-P. Béguin, *greffier.*

13. Suzanne Marie, veuve de Olivier Jacot, domiciliée rière la Chaux-de-Fonds, ayant à sa demande été pourvue d'un curateur le 30 mai dernier, en la personne de son neveu le sieur Aimé Jacot, celui-ci en informe le public pour sa gouverne, en invitant toutes les personnes qui auraient quelques réclamations ou comptes à régler avec sa pupile, à s'adresser à lui, annonçant que tous les contrats quelconques qui seraient faits avec sa pupile sans sa participation, seront désavoués. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de Neuchâtel. Chaux-de-Fonds, le 6 mai 1844.

E. Veuve, *greffier.*

14. Par son mandement en date du 1er courant, le conseil d'état ayant accordé le décret des biens du sieur Albert Biber, négociant en horlogerie à la Chaux-de-Fonds, fils de feu Jean-Georges Biber, de Montbeillard. M. Louis Challandes, maire de la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée pour la tenue de ce décret au lundi 3 juin 1844. En conséquence, tous les créanciers du dit sieur Albert Biber sont requis de se présenter le dit jour à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour les faire valoir selon droit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 6 mai 1844.

E. Veuve, *greffier.*

15. Le conseil d'état, par son mandement en date du 1er mai courant, ayant accordé le décret des biens du sieur Louis-Célestin Bourquin, établisseur en horlogerie à la Chaux-de-Fonds, fils de Théodore Bourquin, M. Louis Challandes, maire du dit lieu, a fixé la journée pour la tenue de ce décret, au jeudi 6 juin 1844, jour où tous les créanciers du sieur Louis-Célestin Bourquin sont requis de se présenter à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les neuf heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour les faire valoir selon droit sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 6 mai 1844.

E. Veuve, *greffier.*

16. Par son mandement en date du 1er mai, le conseil d'état ayant accordé, à dater du 20 avril 1844, le decret des biens et dettes de Jules-Frédéric Touchon, ffeu Jean-Pierre et de sa femme Adèle née Andrié, de la Sagne, marchand et pintier à Cernier, M. de Montmollin, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au vendredi 7 juin 1844, jour auquel tous les créanciers des dits mariés Touchon sont péremptoirement requis de se présenter dans la grande salle de l'hôtel de-ville de Valangin, dès les 8 heures du matin, soit personnellement soit par procureur, munis de leurs titres et prétentions, pour les faire inscrire, et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion sur les biens mis en décret pour ceux qui ne paraîtront pas. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Greffe de Valangin, 6 mai 1844. Par ord., C.-G. Gaberel, *greffier*.

17. A leur demande, le sieur Auguste Robert et son épouse Julie née Sandoz, domiciliés rière les Ponts, ont été pourvus d'un curateur en la personne du sieur Charles-Auguste Jeanjaquet, agent d'affaires au Locle, et cela au plaid des Ponts du 20 avril 1844, ce dont le public est prévenu pour sa gouverne en semblable cas. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle. Aux Ponts, le 24 avril.

J.-F. Ducommun, *greffier*.

18. Ensuite d'un arrêt du conseil d'état en date du 25 mars 1844, et d'une direction de l'honorable cour de justice des Ponts du 20 avril suivant, le sieur Philippe-Henri Nicolet, justicier, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi aux quatre enfans mineurs d'Edouard Landry et de Zéline née Mairet, des Ponts, où ils sont domiciliés et qui sont nommément: 1° Alexina, née le 12 avril 1836; 2° Emile-Oscar, né le 29 octobre 1837; 3° Albert, né le 28 mai 1840; 4° et Adèle-Emma, née le 15 mars 1843; se présentera par devant l'honorable cour de justice des Ponts-de-Martel, qui sera assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le samedi 8 juin prochain, à 9 heures du matin, pour là postuler, au nom des dits enfants Landry, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présens et futurs de leur dit père et mère sus-nommés et de leur grand'-mère paternelle Lizette-Augustine née Blanc, veuve de Charles-Aug. Landry, tous domiciliés dans la juridiction des Ponts. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des moyens d'opposition à apporter à cette demande en renonciation, sont requis de se présenter le dit jour, au lieu et à l'heure indiqués, pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe des Ponts, le 26 avril 1844.

Par ord., J.-F. Ducommun, *greffier*.

19. Le conseil d'état, par arrêt en date du 22 avril courant, ayant accordé au sieur Louis Georget fils, maître menuisier en cette ville, la faveur de faire liquider juridiquement sa masse, M. de Perrot, conseiller d'état en service ordinaire et maire de la ville de Neuchâtel, a fixé au mardi 28 mai prochain la journée des inscriptions de la liquidation sommaire des biens du dit Georget. En conséquence, tous les créanciers du sieur Louis Georget fils sont péremptoirement assignés à se présenter dans la grande salle de l'hôtel de cette ville, le mardi 28 mai, à 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de cet état, le 29 avril 1844.

F.-C. Borel, *greffier*.

Fin de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE.

Auberge à vendre ou à louer.

1. L'auberge à l'enseigne de la Croix-blanche au bas du village de St-Blaise, située sur la grand'-route de Neuchâtel à Berne et à Soleure, sera exposée en vente à la minute lundi 3 juin prochain à 4 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Couronne au dit lieu. Cet établissement qui comprend la maison de l'auberge commodément distribuée, vis-à-vis et de l'autre côté de la route un bâtiment renfermant grenier à foin et de vastes écuries, et non loin un jardin, offre par sa position avantageuse à une personne qui le desservirait bien, des moyens de réussite, et la correction de la route de Neuchâtel à St.-Blaise qui ne tardera pas à se faire, lui sera aussi très-avantageuse. — En cas d'offres non suffisantes, cet établissement sera immédiatement et le même jour amodié pour plusieurs années sous de favorables conditions. S'adresser pour d'ultérieurs renseignements soit à M. Elie Prince-Tissot propriétaire, soit au greffe de St-Blaise.

2. La veuve de Frédéric-Louis Roquier, domiciliée à Corcelles, exposera en vente par voie de minute dans la pinte de M. Henri Gretillat, au dit Corcelles, le lundi 3 juin prochain, à six heures du soir, les immeubles suivants, savoir:

1° Un champ situé rière le district de Corcelles et Cormondrèche, lieu dit au Vernet, contenant environ une demi pose, joûte les hoirs de feu le sieur Jean-Louis Clerc d'uberre, M. l'ancien Benoit-Py de bise et la grande route de vent;

2° Un verger situé rière le même district, lieu dit à l'Homme-mort, contenant environ deux ouvriers, joûte de vent le sieur Benjamin Clerc, et de joran le chemin;

3° Une vigne située rière le même district, lieu dit au Villaret, contenant environ un ouvrier, joûte de bise le sieur Jean-Frédéric Chable, d'uberre le sieur Abram Durig, de joran Mme Colin-Perregaux, et de vent le chemin;

4° Enfin, une dite située au dit lieu, contenant environ un ouvrier, joûte de vent M. Henri Perrin, de bise et joran le chemin et d'uberre le sieur Abram Béguin.

3. Le bureau d'affaires, Fausses braies, à Neuchâtel, offre à vendre plusieurs campagnes dans ce pays et dans le canton d'Argovie. Plus une belle maison dans la ville de Neuchâtel, à des conditions très-avantageuses.

4. Une belle maison, à Morat, située dans une belle exposition, lieu dit à la Prise, composée de 27 chambres, cuisine, cave, magasins, et terrasses de jardin; on pourrait y établir un commerce d'expédition, une manufacture ou un pensionnat. S'adresser à Henri Bonhôte, agent d'affaires, à Neuchâtel, rue des Moulins, n° 15, qui fera des conditions avantageuses.

VENTE D'UNE POSSESSION à NEUCHATEL.

5. Le jeudi 30 mai courant, à 3 heures après midi, on vendra publiquement et par voie de minute en l'étude de M. Dardel, notaire à Neuchâtel, la possession que M. Wavre-Vernet, membre du Grand-Conseil, possède près de la ville, sur la route de Serrières, laquelle se compose d'environ 8 ouvriers de terrain en nature de verger planté d'arbres fruitiers, jardin, terrasses, cabinets et autres dépendances, deux maisons bâties depuis peu d'années, bien distribuées et commodes, et un puits d'une eau excellente qui ne gèle ni ne tarit; on y arrive facilement soit par le chemin du haut soit par la grande route du bas. Les conditions de cette vente sont favorables.

VENTE D'UNE MAISON A NEUCHATEL.

6. Le jeudi 30 mai courant, à 5 h. après midi, le sieur Samuel Stoll, maître tisserand, exposera en vente par voie de minute, en l'étude de M. Dardel, notaire à Neuchâtel, la maison qu'il possède à la rue des Chavannes en cette ville, se composant de 3 étages, un vaste galetas, une cour et un petit jardin au midi; elle joûte de vent M. Borel-Wittnauer, de joran la rue, de bise M. le maître-bourgeois de Pury, et d'uberre M. Adam Pfeiffer par un jardin; cette maison d'un rapport assuré de 22 à 24 louis, est mise en prix à L. 6,000, et l'on donnera des facilités pour le payement.

7. A vendre par motifs de santé à Vallamand dessus (Vuilly), territoire du canton de Vaud, une propriété qui par sa belle position à mi côte au-dessus du lac de Morat, présente une des vues les plus étendues, tout comme la proximité des villes de Morat, Avenches et Neuchâtel ajoute à ses agréments.

Cette propriété, d'une riche production en fruits des meilleures espèces et garnie d'un certain nombre de jeunes mûriers qui pourraient être utilisés pour l'éducation des vers à soie, se compose d'une maison de maître en pierre à deux étages, grange attenante avec écuries et habitation, buanderie avec chambre de bains et bûchers spacieux, un fort beau pré à irrigation d'environ 5 poses vaudoises, 338 toises en parterre, jardins, vergers et chenevières, 55 toises en vigne, 376 toises en petits bois, 127 toises en pré à tourbe et 56 toises en cours, aisances et places avec fontaine et étang. — S'adr. au propriétaire M. Franç. Wagner au dit Vallamand, lequel traiterait aussi pour le mobilier soit en totalité soit en partie.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

8. M. le comte L. de Pourtalès fera vendre par enchères publiques dans sa forêt de Bussy, le mardi 4 juin prochain, des toises, fagots, billots et troncs de bois de sapin. Les mises commenceront vers 8 heures et demie, et la réunion aura lieu dans la grande allée de la dite forêt.

9. Le jeudi 30 mai courant, on exposera en vente publique, au 2me étage, au grenier du haut, divers outils pour charpentier tels que: établis, rabots, haches, scies, équerres en fer et en bois, presses à vis, meule, tour à tourner le bois, rouets, bois-de-lits à une personne, buffet, pupître, cassette en sapin, bateau, planches et bois en chêne, sapin, poirier, etc., escalier, échelles, fenêtre neuves et vieilles, châssis pour fenêtres, cartel palissandre, quinquet, tableaux et quantité d'autres objets; les mises commenceront à 9 heures du matin.

10. L'honorable communauté de Villiers a jugé convenable d'aviser le public, que l'amodiation de son auberge dite du *Mouton* est à remettre pour la St-George prochaine 1845. Cette auberge bien achalandée est favorablement située sur la grande route de Neuchâtel au Val de St-Imier, et offre plusieurs chambres à coucher dont trois peuvent être chauffées, et écurie propre à loger une douzaine de chevaux: Les amateurs de cet établissement pourront prendre connaissance des conditions chez M. le justicier L'Epée au dit lieu; l'enchère aura lieu le samedi 1er juin prochain, dès les 10 heures du matin.

Par ord., Abram L'Epée, justicier,
secrétaire de commune.

A VENDRE.

11. Divers objets à prendre sur place dans deux maisons qui doivent être démolies, consistant en fenêtres, portes, poêles, etc. — Plus un pressoir en très-bon état, dont la vis est en fer tournant dans un écrou en laiton; il est d'une manutention facile et l'on peut y pressurer de 30 à 50 gerles de vendange. S'adr. à M. Charles Pettavel, maître-desclefs.

12. Les propriétaires de mûriers blancs ou rose (morus alba) disposés à en remettre cette année les feuilles, sont priés de le faire savoir au bureau d'avis. La personne qui les désire se rendra auprès des offrants pour prendre connaissance des conditions et traiter. Comme la cueillette demande des connaissances pratiques, ainsi que la taille qui doit suivre, ce travail sera confié à un ouvrier qui en à la pratique depuis nombre d'années.

13. Faute d'emploi et à un prix engageant, un bon piano, propre et en bon état. S'adr. à M. Berthoud-Fabry, hôpitalier.

14. Une grande boussole graduée, à lunette avec niveau et demi cercle vertical; une planchette avec son alidade, niveau et déclinatoire, et le trépied à l'usage des deux instruments; le tout en parfait état, exécuté par le mécanicien Gumbey, à Paris. S'adresser au bureau d'avis.

15. La fabrique d'**eaux minérales et limonades gazeuses, aux Bercles,** en cette ville, est en pleine activité. Les produits déjà réputés de cet établissement: eaux de **Seidschütz,** de **Seltz,** de **Soude,** etc., **Punch gazeux** et **limonades,** se recommandent particulièrement cette année par leur qualité distinguée. S'adresser à J. Langendorff, au local même des Bercles.

16. Chez F. Hecké, menuisier, près la grande boucherie, des bois-de-lits de façons différentes, tables de nuit rondes et pliantes, tables à manger rondes et pliantes, dites demi-rondes et pliantes, commodes, secrétaires, tabourets, escabeaux et guides-mains pour pianos; le tout à des prix très-modérés.

17. Faute d'emploi, une douzaine de bosses que l'on cédera à bon compte, ainsi qu'une chaise encore en bon état, bien suspendue et ayant flèche et timon. S'adresser à M. le major Junod, à Auvernier.

18. De très-belles oranges de Palerme, au magasin Gacon-Roulet, à côté de la librairie de M. Tavel.

19. Chez H. Wittver, maître ferblantier, au Carré, rue des Poteaux, une grande baignoire à calorifère, bien vernie et avec un couvercle poli; ainsi que plusieurs autres dites simples, soit à vendre soit à louer, le tout à des prix raisonnables.

20. (Ou à louer), une ânesse fraîche pour le lait. S'adresser à Pierre-Louis Vautravers, à Romairon, district de Grandson.

21. MM. Jeanneret frères informent les amateurs de fleurs qu'ils ont un grand choix de **vases à fleurs**, en porcelaine, en cristal de couleur et en terre, à des prix avantageux.

22. A vendre, trois glaces mesurant, outre leurs cadres dorés qui ont 4 pouces de largeur, la première 4 pieds de hauteur sur 2 pieds 4 pouces de largeur; la deuxième, en deux morceaux, 3 pieds 7 pouces 5 lignes sur 2 pieds 4 pouces; la troisième, 2 pieds 4 pouces sur 1 pied 8 pouces 8 lignes. S'adresser au bureau d'avis.

23. A vendre, à bon compte, un parquet bois de cerisier toisant 759 pieds réduits, encore en très-bon état. S'adresser à la boutique Reutter, rue Saint-Honoré.

24. Chez Marthe père, à Neuchâtel, des tuyaux en toile de plusieurs dimensions pour pompes à incendie, des pompes hydrauliques, et des châssis à tabatières pour éclairer les chambres des mansardes. — Chez le même, à louer dès-à présent une chambre à coucher pour une ou deux personnes de bonnes mœurs; on la louera garnie ou non garnie.

25. Au magasin Gacon-Roulet rue de la Place-d'Armes, à côté de la librairie de M. Tavel: Huile d'olive surfine de Nice, huile de noix première qualité; vinaigre pur Dijon rouge et blanc; citrons à bas prix; eau de fleur d'oranger triple rectifiée.

26. Un habillement, équipement et armement de carabinier, en parfait état. S'adr. à M. Gebel, maître tailleur à Colombier.

27. Un jeune et beau chien, de race croisée du St-Bernard, manteau léopardé, garanti pour la garde. S'adr. pour le voir et en connaître le prix à Fritz Guerber, jardinier à Portareuse, près Colombier.

28. Environ trente quintaux foin de verger et d'esparcette. S'adr. à D.-H. Duneuf, à Saules.

29. La commune de Corcelles et Cormondrêche ayant fait construire un four à chaux dans sa forêt au-dessous des Vernes, lequel sera ouvert dans les premiers jours du mois de juin prochain, elle invite ceux qui désireraient s'en pourvoir, à se faire inscrire de suite auprès du sieur Jean-Ls Renaud, allié Magnin, demeurant à Corcelles, qui est chargé de la délivrer au prix de 26 bz. la bosse.

Cormondrêche, le 1er mai 1844.

Par ord., *le secrétaire-de-commune*,
BULARD, *greffier*.

30. Chez MM. Pettavel frères, un nouvel envoi de saindoux fondu, toute première qualité et à bas prix, par baril de 40 à 250 livres; on ne les détaille pas.

31. Faute de place, un buffet à deux portes en sapin verni, chez M. Th. Prince.

32. Chez O. Muriset, de la parfaite huile de noix, de superbes pruneaux choisis de Bâle, bien supérieurs aux pruneaux de Bordeaux, à un prix avantageux, très beau riz glacé de la Caroline; belles oranges et citrons; il recevra au premier jour de l'huile d'olive surfine de Nice; les amateurs de très-bon sucre en trouveront chez lui à un prix modique.

33. A vendre au château de Fenin un tas de foin d'esparcette bien rassi, d'environ 10 à 12 toises. S'adresser à M. Gaberel, lieutenant, à Valangin.

A AMODIER.

34. **Boulangerie** à remettre immédiatement par suite de décès, au centre du village de Cortaillod; cet établissement bien achalandé, avec une bonne clientelle, continuera à être desservi par la veuve du défunt, jusqu'au moment de sa remise, qui se fera pour plusieurs années et à des conditions favorables. S'adresser au sieur Constant Henri, secrétaire de commune, au dit lieu.

35. Le 3 juin 1844, à 10 heures du matin, à la salle de ses séances, la municipalité de Cudrefin affermera par voie d'enchères publiques l'auberge sous l'enseigne du **Poisson,** ainsi que les deux abattoirs, pour le terme de six ans avec dédite réciproque de 3 ans et pour y entrer au 1er novembre 1844. C'est dans cet auberge que siège la justice de paix, la municipalité, le conseil communal, etc.; elle a de vastes dépendances avec grange, écurie et un jardin. Cet établissement est exposé aux enchères par la raison que le locataire actuel a fait l'acquisition d'une auberge, et par arrangement a été déchargé de celle-ci. Les conditions sont déposées chez le soussigné, où l'on peut en prendre connaissance, et elles seront lues avant la mise.

Pour la municipalité. J.-S. CLERC, *secrétaire*.

A LOUER.

36. On offre à sous-louer, pour la Saint-Jean, le second étage de la maison de Mme veuve de Pury-Bonjour, au faubourg du Crêt, à Neuchâtel, consistant en trois chambres, un salon et un cabinet, une grande cuisine, une galerie fermée, une cave, et une chambre au galetas. On peut s'adresser à ce sujet à M. le curé de Stöcklin, ou à M. le doyen Aibischer.

37. A louer pour la St-Jean, au Tertre, une petite maison entourée d'un jardin garni d'arbres fruitiers; le logement consiste en trois chambres à poêle, la plus grande ayant en outre une cheminée, deux petits cabinets; dans le bas, salle à manger pour l'été, grande cuisine, cave et bûcher, et puits qui ne tarit jamais. Ce logement conviendrait pour un atelier d'horlogerie, le jour étant très-favorable; on peut facilement placer huit établis. Le prix en est très-modéré.

Un autre logement est aussi à remettre dans la ruelle du Tertre, et consiste en une chambre à poêle et cabinet, cuisine, chambre de mansarde, galetas et grande cave; le puits se trouve dans la maison. S'ad. à M. le maître-bourg. de Rougemont.

38. Pour la St-Jean prochaine, à Comba-Borel, un petit appartement avec ses dépendances, auquel on ajouterait une grange et écurie si on le désire. S'adr. à frères Lorimier.

39. On offre à louer, pour la belle saison, dans une grande maison remise à neuf et indépendante, située à l'entrée du village de Cressier, un logement composé de chambres de maîtres et de domestiques, cuisine, cave, écurie, cour et jardin, on y ajouterait la jouissance d'un verger et de pouvoir y faire une cure de raisins. S'adresser à M. Frédéric Suchard, à Cressier, ou à M. Philippe Suchard, à Neuchâtel.

40. Un logement, d'une grande chambre, cuisine, cabinet à coucher, et place pour le bois. S'adresser à Borel, boucher.

41. Pour la St-Jean prochaine, un petit logement au Sablon. S'adr. à M. Reymond, notaire, rue St-Maurice.

42. Chambres garnies, avec ou sans la pension. S'adresser à Mme Ruff, rue Saint-Maurice.

43. Une boulangerie située au centre du village d'Auvernier. S'adresser à Alphonse Morel, à Colombier.

44. Pour la Saint-Jean, trois chambres. S'adresser au moulin de la ville.

45. De suite, dans une belle situation au centre de la ville, pour une personne tranquille, une ou deux chambres, meublées si on le désire. S'adresser au bureau d'avis.

46. Pour la St-Jean, un appartement et une boutique à la Grand'rue. S'adr. à Charles Naguel.

47. Pour la St-Jean prochaine, à Comba-Borel, près du Plan, un joli et grand logement composé de cinq chambres, cuisine, cave et jardin. S'adr. à frères Lorimier.

48. Pour la Saint-Jean prochaine, dans le village de Noiraigue, une forge avec martinets, un bon soufflet pour deux feux, dont l'un pour fondre et l'autre pour forger des enclumes, et une meule; tous ces engins se meuvent par l'eau qui ne manque jamais; plus tous les outils nécessaires à un forgeron et à un maréchal. En outre, un bon logement remis à neuf, ainsi qu'un jardin et un verger attenant à la dite forge. S'adresser à M. le capitaine Jeannet, à Rozières.

49. Le bureau d'affaires, à Neuchâtel, offre à louer un appartement situé sur une route très-fréquentée des environs de la ville de Berne. Ce local comprend quatre chambres, cuisine, deux caves voûtées et grange. Il est propre, par sa situation avantageuse, à un commerce de vins, liqueurs, ou fromagerie.

50. De suite, un appartement au premier étage d'une maison située dans le bourg de Valangin, composé d'une chambre, cuisine, cave et galetas. S'adr. au sieur gendarme Landry, à Valangin, qui indiquera.

51. Pour la St-Jean prochaine, un appartement à la Coudre, se composant d'une chambre à poêle, cabinet, chambre haute, cuisine, bûcher, caveau et jardin, ayant la vue du lac. S'adr. à François Favarger, au dit lieu.

52. Pour la belle saison ou à l'année, un logement de 3 chambres, cuisine et dépendances, à Bussy. S'adr. à M. Borel-Wittnauer.

53. Le magasin occupé par le sieur Dufaux, au bas de la maison d'habitation de M. Clerc, notaire, à la Grand'rue. S'adresser au propriétaire.

54. Pour la St-Jean prochaine, aux Moulins de la ville, une chambre, cuisine et dépendances. S'adr. à Mad. Heinzely, ou à L. Hesse, menuisier dans la dite maison. Le même a toujours à vendre des meubles et un char d'enfant, à des prix très-modérés.

55. Un jardin avec cabinet et vigne situés à l'Ecluse. S'adresser à M. le docteur Touchon.

ON DEMANDE A LOUER.

56. On demande à louer une boutique à plain-pied, dans l'une des rues basses de cette ville. Le bureau d'affaires, Fausses braies, no 10, reçoit les offres.

57. Un monsieur seul demande à louer à l'année une chambre meublée avec cabinet contigu. S'adr. à l'expédition de cette feuille.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

58. Une allemande qui parle un peu le français, désire trouver à se placer dès la Saint-Jean, dans un ménage bourgeois pour y tout faire, ou comme servante en second dans un hôtel. S'adresser à Elisabeth Schneeberg, au Cerf.

59. Une demoiselle de 24 ans, de Nuremberg, qui a reçu une bonne éducation, très-habile dans les ouvrages de son sexe, désire trouver à se placer en qualité de bonne. S'adresser, pour des informations, à Mlle Jæger, chez Mme Maulaz, à Bonvillars, canton de Vaud.

60. On demande pour la Saint-Jean une femme de confiance, de 30 à 40 ans, pour soigner un petit ménage et faire la cuisine. S'adr. à Mme Robert, rue Saint-Honoré, no 6.

61. On demande pour la Saint-Jean une servante munie de bons certificats. S'adresser au bureau d'avis.

62. On demande deux apprenties, l'une pour l'état de tailleuse, l'autre pour l'état de blanchisseuse. S'adr. au bureau d'avis.

63. Une nourrice de l'âge de 21 ans, porteuse de bonnes recommandations, désirerait trouver à se placer dès-maintenant. S'adr. à Mlle Petitpierre sage-femme rue du Château, qui indiquera.

64. On demande pour la St-Jean une bonne cuisinière munie de certificats satisfaisants. S'adr. à Mme Vuithier, maison Jeanjaquet, rue du Musée.

65. On demande à la campagne et pour un petit ménage, une servante de confiance qui entende la cuisine, les soins du ménage et d'un jardin. S'adresser au bureau d'avis.

66. Pour tout de suite ou pour la Saint-Jean, on demande une domestique, pourvue de certificats de moralité, et bien au fait de la cuisine. S'adresser à Mad. la ministre Caumont, à Auvernier.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

67. On a perdu, entre Colombier et Neuchâtel, un *toulon* dans lequel était un petit paquet contenant un ouvrage commencé et 2 lettres. On prie la personne qui l'aura trouvé de bien vouloir le rapporter chez Mme DuPasquier-d'Ivernois, ou au bureau d'avis. On promet une honnête récompense.

68. On a perdu la semaine dernière, entre Neuchâtel et Colombier, ou dans la cour du Château de ce dernier, un trousseau d'acier plat réunissant 6 à 7 clefs de différentes grandeurs. Le remettre, contre bonne récompense, au concierge du château de Colombier, ou au bureau de cette feuille.

69. On a perdu, mercredi dernier, dans la ville, depuis le dépôt du teinturier Buhler, rue de Flandres jusqu'au faubourg du lac, un tablier en soie noire avec une garniture dans le bas, renfermé dans une feuille de papier gris. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

70. Le 13 courant, on a perdu sur la route depuis le plan jusqu'à Monruz, passant par le chemin des Mulets, un fouet, manche en baleine recouvert en cuir de Russie. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à M. Anspacher, aubergiste, au Cerf, à Neuchâtel, ou à M. Sandoz, aubergiste, à Fenin, contre récompense.

71. On prie la personne qui a enlevé par mégarde sans doute, vendredi 17 courant au gymnase en sortant les plantes de l'exposition de fleurs, deux géraniums *Favorite pourpre* no 32 *et Zonale fl. plena* no 88, portant l'inscription: *Palais*, de bien vouloir les rapporter à leur adresse au faubourg, on en serait bien reconnaissant.

72. On a déposé, il y a 15 jours, à Neuchâtel, sur le char de Abram Umel, fermier de M. Borel-Wittnauer, à Bussy, un sac de pommes-de-terre, à réclamer contre les frais d'insertion.

73. Le 1er mai, il s'est égaré à Avenches un chien d'arrêt de grande taille, manteau brun avec taches blanches allongées; il répond au nom de *Bläss* et porte un collier en cuir avec une petite plaque de laiton où est gravé le nom du propriétaire Rod. Muller. La personne qui l'a recueilli est priée d'en informer le propriétaire à Avenches, qui récompensera.

74. La personne qui aurait perdu un jeune chien courant, peut le faire réclamer à M. F. Steinmayer, à Neuchâtel, en le désignant et aux conditions d'usage.

AVIS DIVERS.

75. Une famille honorable de Nuremberg demande à MM. Bovet et Ce, à Boudry, s'ils en connaîtraient une de Neuchâtel disposée à recevoir chez elle en change un jeune homme de 14 à 15 ans, qui désirerait apprendre le français et suivre les colléges. Ils transmettraient, en conséquence, avec plaisir les ouvertures qui pourraient leur être faites à ce sujet.

COMPAGNIE NEUCHATELOISE
pour l'asphalte du Val-de-Travers.

76. Messieurs les porteurs d'actions de la Compagnie neuchâteloise pour la vente de l'asphalte de Travers, sont prévenus que l'intérêt des actions sera payé au bureau de la compagnie, tous les jours ouvrables depuis le 31 mai courant jusqu'au 20 juin prochain, dès 10 heures du matin à midi.

77. Auguste Mader, maître cordonnier à Boudry, prie les personnes auprès desquelles des individus pourraient faire des démarches dans le but d'obtenir des prêts d'argent, en offrant pour garant son père Jonas Mader, cordonnier, aussi domicilié à Boudry, de ne pas accepter cette garantie, attendu que ce dernier, dans sa position actuelle, n'est pas à même de mettre un créancier en sécurité.

78. Le bureau d'affaires, Fausses braies, no 10, cherche à placer en échange dans ce pays, préférablement à Boudry ou Cortaillod, un jeune homme âgé de 14 ans, d'une bonne famille bourgeoise de Bâle-campagne. — Le même bureau est chargé de placer un jeune homme de 19 à 20 ans, qui possède assez bien le français, dans un maison de commerce ou de banque, ou dans un bureau d'affaires, de notariat, etc., où il pût apprendre à fond la langue française. Le susdit bureau donnera d'autres renseignements.

79. Une jeune personne de 20 ans désirerait être placée comme institutrice dans une famille respectable. Elle peut enseigner le français et l'allemand sa langue maternelle, et du reste elle est en état de soigner et de suivre ce qu'on appelle une bonne éducation. S'adresser au bureau d'avis.

80. Le bureau d'affaires, à Neuchâtel, cherche pour un agriculteur de l'Emmenthal bernois un bien-fonds dans ce pays-ci, de l'étendue de 40 à 50 poses avec forêt, le tout bien situé. On le prendrait à bail ou l'on en ferait acquisition.

Chants des promotions.

81. M. Kurz annonce que la seconde répétition aura lieu aujourd'hui jeudi. Les dames se réuniront à 5 heures et les messieurs à 6 heures. Cependant s'il ne se présente pas un plus grand nombre de chanteurs, surtout pour la partie d'alto, M. Kurz se verra obligé de renoncer à l'exécution de ces chants.

82. Les personnes qui ont des comptes à régler avec feu Fréd. Sauvin, maître charpentier, sont priées de s'adresser à son fils C. Sauvin, proposant.

83. Une jeune personne de bonne famille, qui a reçu une éducation soignée, désirerait entrer soit dans une maison particulière, soit dans un institut, pour y donner des leçons d'allemand et d'ouvrages, et y recevoir en échange des leçons de langue française. Elle n'exigerait point d'autre salaire que son entretien. S'adr. à Mme Prince, sur la Place.

84. On demande pour l'Allemagne une institutrice possédant les qualités requises pour cet état et surtout connaissant parfaitement la langue française. S'adr. à Mme Biolley-Gross.

85. Un père de famille dans la force de l'âge, ayant encore du temps à disposer, désire trouver une occupation quelconque soit un petit emploi, donner des soins à quelques propriétés, surveiller des travaux ou des encavages, ou toute autre occupation de ce genre. Pour plus amples informations on est prié de s'adresser à M. Schinz, ministre allemand, ou à M. Michaud, libraire.

86. Une demoiselle appartenant à une bonne famille de Wurtemberg, et munie des meilleures recommandations, désirerait trouver une place dans une famille respectable de ce canton, pours'y vouer à l'enseignement d'enfants de 6 à 12 ans. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

87. Une couturière en linge se recommande pour tous les ouvrages de couture à faire chez elle ou à la journée; ses prix sont modérés. S'ad. chez Babel Galliet, au-dessus des grandes boucheries.

88. Un jeune homme de cette ville, possédant une belle écriture dans tous les genres, pouvant encore disposer d'une partie de la journée, désirerait trouver de l'occupation soit chez lui ou chez les personnes qui voudraient faire usage de ses services; on pourra compter sur sa discrétion. S'adr. à M. Gagnebin, à l'Ecluse.

89. Le bureau d'affaires aurait à placer plusieurs domestiques allemandes, pour cuisinières, bonnes, servantes, etc. Ces domestiques, pourvues de bons certificats, recherchent moins des gages élevés qu'un bon traitement et l'occasion d'apprendre le français. Le même bureau a encore plusieurs personnes à placer, surtout des servantes, qui parlent le français.

90. Dans une petite ville du canton de Berne, où il y a de très-bonnes écoles, on prendrait en échange d'une demoiselle un jeune homme ou une demoiselle. S'adresser au 3me étage de la maison Bouvier-Jacot, rue de l'Hôpital.

91. Une demoiselle d'une très-bonne famille d'Allemagne, recommandable sous tous les rapports, désire se placer dans ce pays en qualité d'institutrice. Elle connaît parfaitement sa langue qu'elle est en état d'enseigner par principes; elle est très-bonne musicienne et peut donner d'excellentes leçons de piano. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau d'avis.

92. On demande un jeune homme de 17 à 20 ans, qui voudrait se vouer à la partie du limonadier. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au café du Faucon.

93. Mlle Anaïse Morrelet, maîtresse tailleuse, ayant quitté pour cas de santé la Chaux-de-Fonds où elle a travaillé de son état à la satisfaction des dames de cet endroit, se recommande aux dames qui font confectionner de habillemens au dehors; elle s'efforcera de mériter leur confiance tant par la bienfacture et la solidité de son travail que par la modicité de ses prix. Son domicile est à Colombier, chez les dames Kuntz, modistes.

94. Pour une famille noble en Allemagne, le bureau d'affaires, Fausses braies, n° 10 à Neuchâtel, demande une bonne gouvernante pour l'instruction de trois demoiselles de 9, 10 et 12 ans. Ses gages s'éleveraient de 320 à 360 fr. de Fr., quelques gratifications et les frais du voyage.

95. Plusieurs sommes depuis 25 à 250 louis d'or sont demandées en prêt sur première hypothèque au canton de Fribourg et bonnes sûretés, dans celui de Neuchâtel. S'adresser au bureau d'affaires, à Neuchâtel.

MAYER (de Paris).

Portraits au Daguerréotype

Par tous les temps et toutes les saisons, le soleil n'étant point nécessaire, par un nouveau procédé et en huit secondes seulement.

A SIX FRANCS de FRANCE et au dessus.

Ouverture jusqu'au 30 mai,

Chez M. Demmeni, au faubourg, n° 32.

Ces Epreuves sont, grâce à un nouveau procédé créé par l'artiste, sans le moindre miroitage, et ont pour la vigueur des tons, la blancheur et netteté des fonds, un avantage incontestable sur toutes celles parues jusqu'à ce jour. On ne livrera les portraits qu'autant qu'ils seront d'une parfaite ressemblance et au gré de l'acheteur. L'artiste se rend chez les personnes qui le désirent et fait aussi tes portraits des personnes décédées. Reproductions de dessins, gravures, propriétés, points de vue, tableaux et portraits de famille. On pourra se convaincre de la beauté des épreuves chez MM. Jeanneret frères où les portraits et reproductions daguerriennes sont exposés. Vente de daguerréotypes et tout ce qui les concerne; cadres et écrins. Il donne aussi des leçons.

97. Louis Chalaye tourneur, sur le pont des petites boucheries, vient par le présent avis, se recommander à la bienveillance du public, dont il espère mériter la confiance par son travail et son activité.

98. Dans une scierie des environs de Neuchâtel, on demande un bon ouvrier scieur connaissant bien son état, étant sobre et porteur de bons certificats; on lui ferait des conditions satisfaisantes. S'adr. au bureau d'avis.

99. La communauté de Dombresson, invite par la voie de cette feuille tous ceux qui peuvent avoir des réclamations à faire, soit par titres, soit par comptes légaux, à feu Jean-Pierre Sandoz, de ce lieu, allié Roesch, décédé dernièrement à Lyss, près Arberg, canton de Berne, à les présenter à M. le justicier Morthier, au dit Dombresson, entre ci et le 30 juin prochain, pour être examinées, à défaut de quoi on se prévaudra du présent avis, cas échéant.

Dombresson, 6 mai 1844.

Le secrétaire de commune, ROD. MONNIER.

100. La Commission **d'éducation du Locle,** ayant accordé à Mlle Elise Racine, institutrice de la classe supérieure des jeunes filles, son congé très-honorable, demande pour la remplacer au 1er août prochain, une institutrice qui serait appelée à enseigner la lecture, l'écriture, la langue française, l'arithmétique, la géographie, la sphère, l'histoire profane, l'histoire sainte, et les ouvrages du sexe. Elle devra de plus former le style de ses élèves par des exercices de composition.

Elle donnera trente heures de leçons par semaine. Son traitement sera de fr. 920 de France.

Les personnes qui auront des vues sur ce poste sont invitées à s'annoncer et à envoyer leurs certificats à M. le pasteur Piquet au Locle, d'ici au 10 juin prochain, époque où l'examen sera fixé, s'il y a lieu.

Locle, le 27 avril 1844.

VOUMARD, *secrétaire.*

101. Les personnes qui peuvent avoir des répétitions à faire à l'hoirie de défunt Abram-Louis Chevalier, ainsi que des comptes à régler avec elle, sont priées de s'adresser d'ici à la fin de ce mois, à M. Barrelet, notaire à Colombier.

102. Un propriétaire du canton de Berne cherche à exploiter pour l'automne prochain une ferme de 20 à 40 poses, dans un endroit agréable du canton de Neuchâtel, cela pour une ou plusieurs années. On offre des garanties suffisantes. S'adresser à MM. Bueche et Cottier, à Berne, qui indiqueront.

Changement de domicile.

103 M. Th. Prince vient de transporter son détail d'épiceries sous le Trésor, à côté de M. Dagon, en attendant qu'il entre dans sa maison rue des Moulins, pharmacie de M. Touchon.

104. M. Borel-Favarger a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son domicile et bureau dans une des maisons de MM. J.-J. Bouvier et Ce, à l'Evole.

105. Jean-Daniel Péters informe le public et principalement ses pratiques, qu'il a transporté son débit de fromage au rez-de-chaussée chez Joël Seylaz, où on le trouvera tous les jeudis.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 15 Mai.*

Froment	*l'émine*	bz 26 à 27½.	
Moitié-blé	—	» 25 à 26.	
Mècle	—	»	
Orge	—	» 18 à 19.	
Avoine	—	» 12 à 12½.	

2. BERNE. *Au marché du 14 Mai.*

Froment	*l'émine*	bz. 24 :	rappes
Epeautre	—	» 27 :	»
Seigle	—	» 17 : 6	»
Orge	—	» 15 : 5	»
Avoine	*le muid*	» 99 : 5	»

3. BALE. *Au marché du 17 Mai.*

Epeautre . *le sac* .	fr. 22 :	bz. à fr. 24 :	bz.
Orge . . . — . .	» :	» :	
Seigle . . . — . .	» 15 :	» à fr. :	bz
Prix moyen — . .	» 22 : 5	» 9	rappes.

Il s'est vendu 223 sacs froment et épeautre.

Reste en dépôt 1135 —

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel

Les prix du pain et des viandes restent les mêmes que la semaine dernière.

PAR ADDITION.

106. Köliker, marchand de chevaux, de Zurich, prévient MM. les amateurs qu'il est arrivé à l'hôtel de la Croix-fédérale, à Neuchâtel, avec une douzaine de chevaux de luxe, bien dressés pour la selle et la voiture.

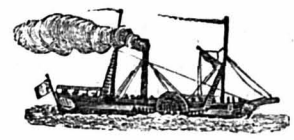

SERVICE

DU BATEAU A VAPEUR

L'INDUSTRIEL,

L'Industriel fera dimanche 26 mai à 2 heures après-midi une promenade à Morat où il stationnera 2 heures. Prix des places pour l'aller et le retour 12 batz les premières et 8 les secondes.

VARIÉTÉS.

LA SŒUR D'UN ANGE.

Nouvelle imitée de Jacob Glatz.

Suite.

L'hiver s'écoula. M. Hermann paraissait dans un état moins désespéré, à la grande joie de sa petite famille. L'un des premiers jours de mai, alors que toute la nature nous sourit et semble inviter les malheureux et les malades à renaître à l'espérance, Louise était auprès de son père, lui présentant un bouquet de fleurs. En ce moment la porte s'ouvrit: un homme d'un extérieur grave et d'un aspect plein de bonté, parut dans la chambre sans être annoncé.

M. Hermann et sa fille lui firent un accueil poli. L'étranger s'assit près du lit et s'informa avec un intérêt marqué de la santé du convalescent. Mme Hermann survint presque aussitôt, et partagea la surprise de son mari qui regardait attentivement l'inconnu, dont les traits lui rappelaient une ancienne connaissance, sans qu'il pût se rendre compte de l'endroit où il l'avait vu pour la première fois.

— Ne me remettez-vous donc pas? s'écria l'étranger avec un sourire. Je suis votre camarade d'autrefois à l'université de Goettingue. Je suis Oswald.

A ces mots, M. Hermann crut sortir d'un rêve, et la joie qu'éprouvèrent ces deux hommes respectacles de se retrouver, formait un tableau touchant.

M. Oswald raconta qu'il avait perdu sa femme, et qu'obligé de faire un voyage pour se distraire de ce cruel chagrin, il n'avait cru pouvoir venir demander de plus tendres consolations qu'à la famille de son ancien ami.

— Le Ciel m'a donné un fils, reprit M. Oswald, et mon Amélie, quoique toujours faible et malade, ne put jamais consentir à la confier aux soins d'une nourrice.— Pourquoi, répondait-elle à mes vives instances, pourquoi renoncerais-je aux plus chères délices que Dieu ait réservées au cœur d'une mère, en abandonnant à des mains étrangères le fils qu'il m'a accordé?—Un matin, notre Edouard dormait sur ses genoux. Amélie m'appela: Regarde donc notre enfant, n'es-tu pas bien heureux de le voir là? Plus heureux que de le savoir souffrant dans les bras d'une personne qui mesurerait ses attentions sur le salaire qu'on lui paierait? O mon cher Hermann, on n'éprouve point, dans toute sa vie, de plus saintes émotions!....

"J'ai perdu avec elle mon dernier espoir de bonheur. Un de ses plus chers désirs était de vous connaître un jour, et de voir établi convenablement notre Edouard, qui est maintenant à Francfort dans une maison de commerce. Hélas! aucun de ses vœux n'a pu s'accomplir.,,

La famille Hermann prêtait un religieux intérêt aux plaintes de M. Oswald.,, Mon digne ami, lui dit M. Hermann, tu m'as trouvé à peine revenu des portes de la mort; mais je me sens bien soulagé par ta visite, et je te dois encore un jour de félicité.,,

M. Oswald passa quelques jours à Strasbourg dans la maison de son ami. Ce peu de jours lui suffirent pour apprécier les vertus de cette famille et les excellentes qualités de Louise. Cette jeune fille était l'image vivante de sa mère.

(La suite au numéro prochain).